

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Modification simplifiée n°2

Notification aux PPA
(Art. L.153-39 et L.153-40 du
Code de l'Urbanisme)

Dossier de modification simplifiée n°2

Composition du dossier

Document 1 :

Projet de modification simplifiée n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits

Annexes :

0.1 Délibération autorisant le Président à prendre l'arrêté de prescription de la modification simplifiée n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits

0.2 Arrêté du Président prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits

DOCUMENT 1 : Projet de modification simplifiée n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits

1- Objet

La modification simplifiée n°2 du dit-PLUi vise à corriger une erreur matérielle. Il s'agit de supprimer l'emplacement réservé n° 14 sis sur la commune de La Haye, dans la commune déléguée de Bolleville.

Cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances.

Cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision.

Cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire ou de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations du droit à construire définies à l'article L 151-28 du code de l'urbanisme.

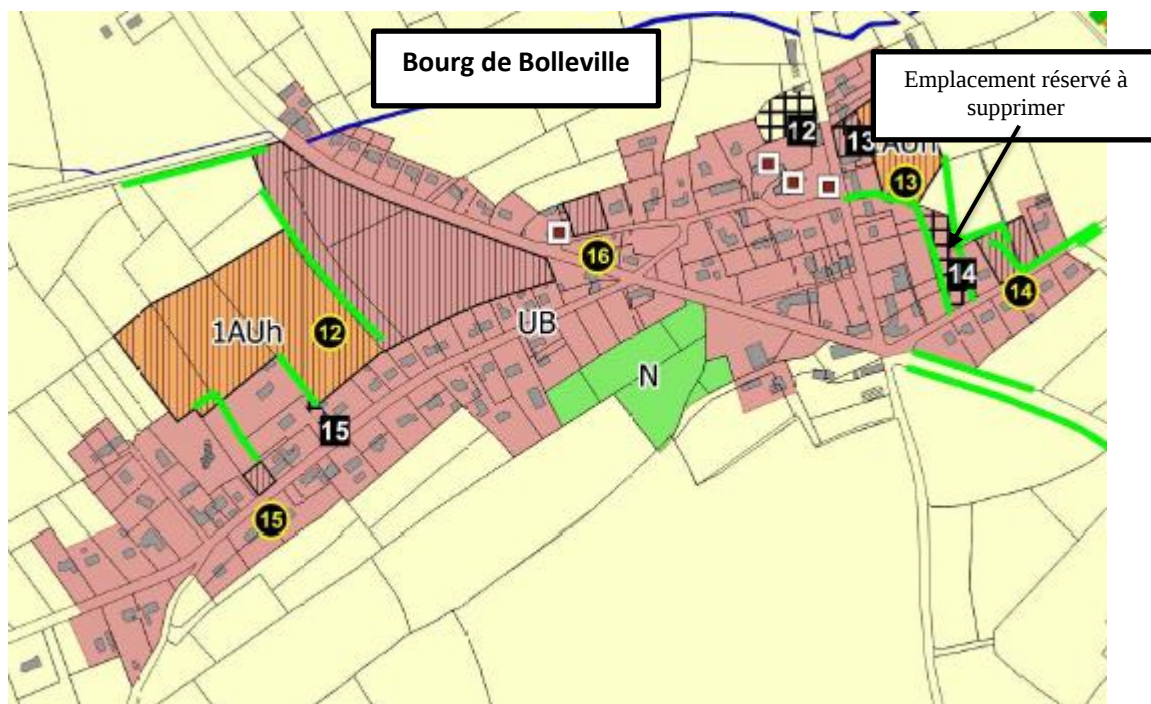
En conséquence, cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de modification de droit commun et ainsi elle peut faire l'objet d'une procédure de modification simplifiée.

2- Justifications

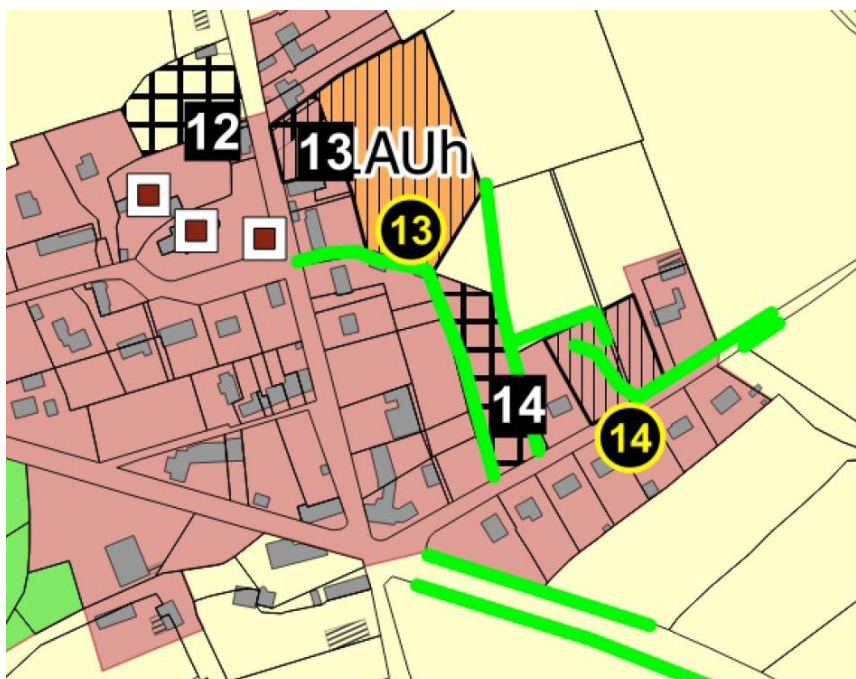
Lors de l'élaboration du PLUi, la création de cet emplacement réservé avait pour but de permettre d'assurer la desserte de l'OAP n° 13 à partir de la route départementale 67 et de créer un espace public. Il s'avère aujourd'hui que l'emprise nécessaire à la desserte précitée a été acquise par le propriétaire du terrain d'assiette de l'OAP n° 13 et que la collectivité a reporté son projet d'aménagement public sur un autre site par la création d'un « city-park ».

3- Pièces à corriger au PLUi

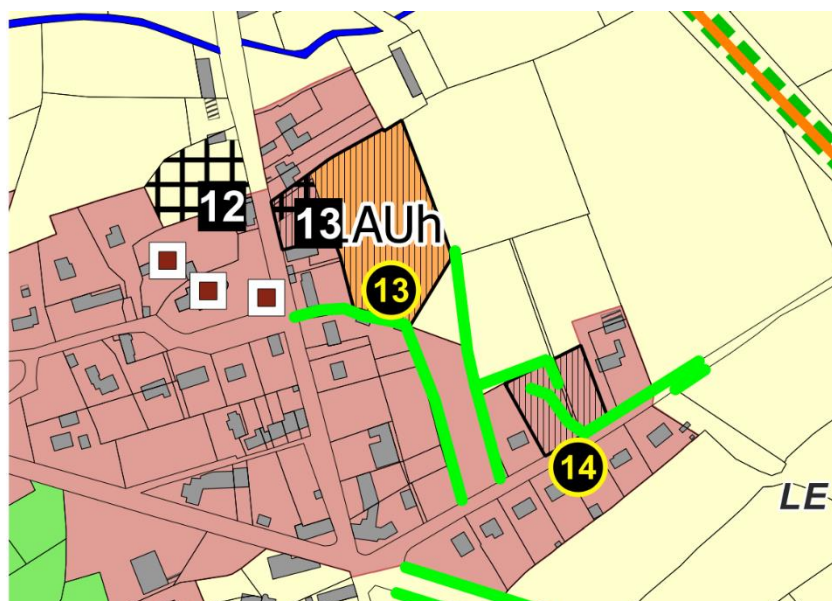
a) Le règlement graphique



Règlement graphique avant modification :



Règlement graphique après modification :



b) La légende des plans de zonage (document 4-g)

Modification du tableau des emplacements réservés de la façon suivante :

14	La Haye	Bolleville	Commune	Cheminement piétons et espace public	2940
----	---------	------------	---------	--------------------------------------	------

Tableau des emplacements réservés après modification :

Emplacements réservés

Numéro de l'emplacement réservé	Commune	Commune déléguée	Bénéficiaire	Objet	Surface en m ²
1	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Aménagement d'un espace de stationnement	10808
2	La Haye	Montgardon	Commune	Aménagement de la voie	811
3	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Création d'un établissement pour personnes âgées	14670
4	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Equipement public	1954
5	La Haye	Saint Symphorien le Valois	Commune	Espace public	27461
6	La Haye	Saint Symphorien le Valois	Commune	Espace public	1807
7	La Haye	Saint Symphorien le Valois	Commune	Liaison douce	223
8	La Haye	Montgardon	Commune	Aménagement d'un accès	483
9	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Aménagement d'un accès	405
10	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Aménagement d'un accès	244
11	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Liaison douce	2018
12	La Haye	Bolleville	Commune	Espace public	2206
13	La Haye	Bolleville	Commune	Aménagement d'un accès	387
15	La Haye	Bolleville	Commune	Aménagement d'un accès	579
16	La Haye	Montgardon	Commune	Equipement public	1181
17	Montsenelle	Lithaire	Commune	Aménagement de la voie	1756
18	Montsenelle	Saint Jores	SIAEP du Bauptois	Usine de décarbonatation	6990
19	Montsenelle	Saint Jores	SIAEP du Bauptois	Usine de décarbonatation	3468
20	Montsenelle	Saint Jores	Commune	Aménagement d'un accès	607
21	Montsenelle	Saint Jores	Commune	Aménagement d'un accès	174
22	Varenguebec	Varenguebec	Commune	Création d'une station d'épuration	5890
23	Doville	Doville	Commune	Equipement public	6518
24	Doville	Doville	Commune	Aménagement d'une liaison douce	345
25	Neufmesnil	Neufmesnil	Commune	Elargissement de voie	775
26	Neufmesnil	Neufmesnil	Commune	Elargissement de voie	153

c) Le rapport de présentation

• **Page 218 du rapport de présentation ;**

Modification du tableau des emplacements réservés de la façon suivante :

14	La Haye	Bolleville	Commune	Cheminement piétons et espace public	2940
----	---------	------------	---------	--------------------------------------	------

Tableau des emplacements réservés après modification :

2.3.1. Emplacements réservés

Les emplacements réservés sont définis en application de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme.

Ils indiquent la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements.

Emplacements réservés

Numéro de l'emplacement réservé	Commune	Commune déléguée	Bénéficiaire	Objet	Surface en m ²
1	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Aménagement d'un espace de stationnement	10808
2	La Haye	Montgardon	Commune	Aménagement de la voie	811
3	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Création d'un établissement pour personnes âgées	14670
4	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Equipement public	1954
5	La Haye	Saint Symphorien le Valois	Commune	Espace public	27461
6	La Haye	Saint Symphorien le Valois	Commune	Espace public	1807
7	La Haye	Saint Symphorien le Valois	Commune	Liaison douce	223
8	La Haye	Montgardon	Commune	Aménagement d'un accès	483
9	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Aménagement d'un accès	405
10	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Aménagement d'un accès	244
11	La Haye	La Haye du Puits	Commune	Liaison douce	2018
12	La Haye	Bolleville	Commune	Espace public	2206
13	La Haye	Bolleville	Commune	Aménagement d'un accès	387
15	La Haye	Bolleville	Commune	Aménagement d'un accès	579
16	La Haye	Montgardon	Commune	Equipement public	1181
17	Montsenelle	Lithaire	Commune	Aménagement de la voie	1756
18	Montsenelle	Saint Jores	SIAEP du Baupiais	Usine de décarbonatation	6990
19	Montsenelle	Saint Jores	SIAEP du Baupiais	Usine de décarbonatation	3468
20	Montsenelle	Saint Jores	Commune	Aménagement d'un accès	607
21	Montsenelle	Saint Jores	Commune	Aménagement d'un accès	174
22	Varenguebec	Varenguebec	Commune	Création d'une station d'épuration	5890
23	Doville	Doville	Commune	Equipement public	6518
24	Doville	Doville	Commune	Aménagement d'une liaison douce	345
25	Neufmesnil	Neufmesnil	Commune	Elargissement de voie	775
26	Neufmesnil	Neufmesnil	Commune	Elargissement de voie	153

Si votre terrain est touché par un emplacement réservé, repérez le n° de référence de cette réserve et reportez-vous au tableau ci-dessus. Celui-ci indique l'opération projetée sur la réserve et la collectivité qui en a demandé l'inscription au PLUi.

Le propriétaire d'un terrain concerné par un emplacement réservé bénéficie d'un droit de délaissement dans les conditions prévues à l'article L. 152-2 du code de l'urbanisme.

• Page 246 du rapport de présentation ;

Correction des chiffres de la façon suivante :

Consommation d'espace	Total 2002-2012 (ha)	Soit en ha / an	Total 2014-2030 (ha)	Soit en ha / an	Evolution en ha / an
Habitat	48,14	4,81	67,8	4,24	11,85%
Activités économiques	16,93	1,69	11,57	0,72	-57,21%
Equipements	1,58	0,16	8,34	0,54	237,60%
Total	66,65	6,67	88,04	5,5	-17,64%

Consommation d'espace	Total 2002-2012 (ha)	Soit en ha / an	Total 2014-2030 (ha)	Soit en ha / an	Evolution en ha / an
Habitat	48,14	4,81	67,8	4,24	11,85 %
Activités Économiques	16,93	1,69	11,57	0,72	-57,21%
Equipements	1,58	0,16	8,346	0,52	225%
Total	66,65	6,67	87,716	5,48	-17,84%

4- Incidences sur le PADD

Compte tenu de son caractère mineur, la présente modification simplifiée ne modifie pas les orientations générales du PADD, et n'est pas contradictoire avec les objectifs inscrits au PADD.

5- Incidences sur l'environnement

La correction apportée n'apporte pas de modification aux incidences des dispositions du PLUi sur l'environnement, telles qu'évaluées dans le rapport de présentation initial du PLUi.

Annexes :

0.1 Délibération autorisant le Président à prendre l'arrêté de prescription de la modification simplifiée n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits

0.2 Arrêté du Président prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits